



**Université Djilali Liabes- Sidi Bel Abbes-
Faculté des Sciences Economiques,
Commerciales et des Sciences de Gestion
Equipe de recherche PRFU : L'entrepreneuriat
digital en Algérie : état des lieux, défis et
perspectives de développement.**



colloque national

**L'impact Des Startups Et Des Micro Entreprises
Créées Dans Le Cadre De L'arrête Ministériel
N°1275 Sur L'économie Nationale**



Pr. LAOUEDJ Zouaoui
Président du colloque



Dr. HAFID Fethi
Doyen de la Faculté
Coordinateur



Pr. BOUZIANI Merahi
Recteur de l' UDL
Président d'honneur



18 et 19 Novembre 2024

Présidente du comité scientifique : Pr. TEKFI Saliha
Président du comité d'organisation : Dr. MEDLES Fayçal

PREAMBULE:

Aujourd'hui, l'université algérienne est au cœur du développement économique du pays, car sa fonction ne se limite plus à l'enseignement et la recherche scientifique mais s'étend à la création de richesse via les startups et les micro entreprises. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'arrêté ministériel n°1275 signé le 27 septembre 2022, qui vise à impliquer directement les étudiants universitaires dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'innovation, en instaurant le diplôme universitaire-Startup et le diplôme universitaire-Brevet d'invention, ou encore la création du statut de l'étudiant-entrepreneur et du diplôme de l'étudiant-entrepreneur.

En 2023, un nombre important de startups et de micro entreprises a été créé au niveau des universités, et cela suite aux mesures d'accompagnement et de textes législatifs qui ont véritablement contribué au développement de l'entrepreneuriat en Algérie. Le président de la Commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs universitaires, a indiqué que 234 projets labellisés en tant que projets innovants et réalisables en startup, ont été enregistrés durant l'année universitaire 2022-2023 dans différents domaines (la biotechnologie, la smart agriculture, les énergies renouvelables, l'intelligence artificielle et les services)(Algérie presse service, 2023). 2.243 projets innovants ont été déposés auprès du Comité national de labellisation en tant que projet innovant, et 734 autres projets sont prêts et éligibles au financement de l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat (ANADE) (lejeune-independant.dz, 2023).

Si l'université a contribué efficacement au développement des start-ups, comment ces nouvelles créations participent-elles au développement de l'économie nationale ? Telle est la question à laquelle ce colloque tente de fournir des réponses.

OBJECTIFS DU COLLOQUE :

1. Comprendre les mécanismes et modalités d'application de l'arrêté ministériel n°1275 dans les universités algériennes ;
2. Déterminer les diverses méthodes et sources de financement des startups et des micro entreprises créées dans le cadre de l'arrêté ministériel n°1275 ;
3. Mettre en exergue les difficultés qui entravent le développement de ces startups et micro entreprises à évoluer ;
4. Connaître la contribution des startups et des micro entreprises fondées par les étudiants universitaires au développement de l'économie nationale, en présentant des cas de quelques Success stories

AXES DU COLLOQUE:

1. L'arrêté ministériel n°1275 et son application dans les universités algériennes ;
2. L'accompagnement des startups et des micro entreprises créées dans le cadre de l'arrêté ministériel n°1275 ;
3. Les sources de financement des startups et des micro entreprises issues de l'arrêté ministériel n°1275 ;
4. Les obstacles qui freinent l'évolution des startups et des micro entreprises fondées par les étudiants universitaires ;
5. L'apport des startups et des micro entreprises issues de l'arrêté ministériel n°1275 à l'économie nationale ;
6. La contribution des startups et des micro entreprises issues des universités au développement de l'économie nationale : Présentation de quelques Success stories.

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

1. Les contributions doivent être originales et inédites, elles ne doivent pas être soumises ailleurs aux fins de publication ou sous presse sous aucune autre forme.
2. Les contributions peuvent être individuelles ou conjointes et doivent s'inscrire dans l'un des axes fixés précédemment.
3. Possibilité de contribution en Arabe, en anglais ou en français.
4. Les contributions en arabe doivent être rédigées avec SimplifiedArabic (police 14), et en Time New Roman pour les contributions en langues étrangères (police 12) avec un interligne de 1.15.
5. Les références bibliographiques doivent être signalées entre parenthèses par le patronyme seul, suivi de l'année de publication, suivie de la (ou des) page(s).
6. La bibliographie doit être conforme à la méthode APA.
7. Les contributions seront soumises en format Word et ne doivent pas dépasser 20 pages.
8. Les contributions non conformes aux conditions de publication ne seront pas prises en considération.
9. Les contributions doit être envoyées à l'adresse électronique suivante :

startupcolloque.sba@gmail.com

DATES IMPORTANTES :

- 1. Publication de l'appel à contribution pour le colloque: 11/10/2024**
- 2. Date limite de réception des contributions : 10/11/2024**
- 3. Date de réponse aux contributions acceptées : 14/11/2024**
- 4. Date du déroulement du colloque : 18 et 19 Novembre 2024**